

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° 2008-975

**Service consulté**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE  
SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport :

- 1) d'examiner 20 demandes de participations financières pour un montant total de 157 800 € dans le cadre du Soutien aux Expressions Artistiques ;
- 2) de valider :
  - la convention de partenariat 2008 à 2010 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Les Tréteaux de Haute-Alsace ;
  - la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Jazz à Mulhouse.

**1) Aides aux projets :**

Lors de sa réunion du 25 juin 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 20 demandes de participations financières pour un montant global de 157 800 € dans le cadre du Soutien aux Expressions Artistiques.

Les propositions de cette Commission vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1 au rapport*.

**2) Convention de partenariat avec l'Association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" :**

Lors de sa réunion du 25 juin 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné une convention de partenariat triennale 2008 à 2010 avec le Conseil Général et l'Association "Les Tréteaux de Haute-Alsace".

Les Tréteaux de Haute-Alsace mènent une action en direction du jeune public, intitulée « Tréteaux Jeunesse », créent et diffusent des œuvres théâtrales. L'association organise également des ateliers de formation et d'initiation au langage théâtral destinés à rendre accessibles au plus grand nombre les différents aspects de l'art dramatique.

Le Département apporte son soutien aux projets conduits par les Tréteaux de Haute-Alsace depuis plusieurs années, et depuis 2001, une convention triennale de partenariat, prévoyant une aide annuelle de 22 868 €, était attribuée aux Tréteaux de Haute-Alsace pour les opérations relatives à la programmation, à la formation et à l'animation scolaire.

Afin de poursuivre ce partenariat en cohérence avec les priorités du Département en matière culturelle, une nouvelle convention est intervenue entre les Tréteaux de Haute-Alsace et le Conseil Général pour la période 2004/2006 (23 000 € en 2004 ; 24 000 € en 2005 ; 25 000 € en 2006). Un avenant à cette convention a prorogé l'engagement du Département pour l'année 2007, à hauteur de 25 000 €.

Conformément aux dispositions de la convention, le partenariat entre les Tréteaux de Haute-Alsace et le Département a été évalué (étude réalisée par le cabinet Option Culture, dont les conclusions ont été validées par la Commission Permanente du 13 Octobre 2006). L'évaluation préconise une approche plus précise des publics et des territoires, dans une logique de proximité prenant en compte l'aménagement du territoire, en y intégrant les données socio-économiques du secteur concerné. Des indicateurs et des objectifs ont ainsi été déterminés dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet artistique et culturel.

L'étude incite également les Tréteaux de Haute-Alsace à assurer un meilleur suivi de leurs actions, à structurer la médiation avec les publics et à rapprocher les interventions musicales des dumistes en milieu scolaire avec leurs ateliers.

Le projet artistique et culturel de la compagnie pour les années 2008 à 2010 permet d'envisager le renouvellement du partenariat avec le Conseil Général, sur la base des axes suivants :

- ☞ la création et la diffusion de spectacles Jeune Public
- ☞ la formation
- ☞ les actions de sensibilisation
- ☞ la collaboration avec d'autres structures (aménagement territorial et inscription dans les réseaux).

Dans ce cadre, l'Association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" veillera à :

- ☞ développer le travail de création, notamment par la mise en œuvre de coproductions et l'accueil d'artistes en résidence ;
- ☞ favoriser une programmation de spectacles Jeune Public innovants et développer l'accueil de spectacles de compagnies régionales ;
- ☞ mettre en place des actions de sensibilisation et de formation auprès de différents publics, en privilégiant ceux relevant prioritairement des compétences du Conseil Général (collégiens, personnes âgées, défavorisées ou empêchées). Ces actions peuvent concerner des ateliers de pratique, proposés dans le cadre scolaire, mais aussi associatif, professionnel, dans les centres sociaux, éducatifs et de prévention...
- ☞ proposer des programmes de formation/sensibilisation en direction d'animateurs ou d'enseignants, leur permettant de disposer d'outils relatifs à la pratique et à la lecture du théâtre, afin de favoriser la qualité des projets de théâtre amateurs ;
- ☞ inscrire territorialement l'ensemble des actions, notamment en direction du sud du département ;
- ☞ contribuer à la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets fédérateurs dans le domaine des arts de la scène, et particulièrement dans le secteur du Jeune Public. Cette mise en réseau vise à mutualiser et rationaliser les moyens et les ressources, dans un objectif qualitatif.

Le Conseil Général propose de reconduire le partenariat pour les années 2008 à 2010 avec la compagnie, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect de ses orientations pour l'action culturelle.

Aussi, vous est-il proposé de valider la convention jointe en *annexe 2*, ainsi que l'engagement financier suivant:

- 2008 : 25 000 €
- 2009 : 26 000 €
- 2010 : 27 000 €,

étant précisé que le crédit nécessaire à l'engagement financier du Conseil Général en 2008 a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif et que les montants au titre de 2009 et 2010 feront l'objet d'une inscription et d'un vote dans le cadre des Budgets Primitifs de 2009 et 2010.

### **3) Convention de financement :**

Dans ce cadre et conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé, il vous est proposé de valider une convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Jazz à Mulhouse (*annexe 3 au rapport*).

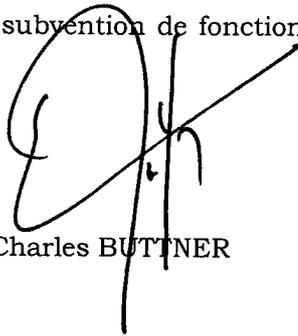
---

Vous voudrez bien vous prononcer sur ces propositions, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département, à savoir :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926, Programme D 021 concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 134 800 € ;
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 11365, Programme D 021 concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 23 000 € ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat 2008 à 2010 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Les Tréteaux de Haute-Alsace ;
- la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Jazz à Mulhouse pour 2008.



Charles BUTTNER

**Annexe 1**  
**au rapport**

**\*\***

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**

Tableaux récapitulant les aides  
aux Expressions Artistiques

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Associations**  
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926  
(D021)

**ANIMATION CULTURELLE**

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème Commission	Observations
1	Association "L'Esprit BD" Colmar	5ème édition du Festival de la Bande Dessinée à Colmar les 17 et 18 mai 2008	34 850 €	3 500 €	2 500 €	3 000 €	
2	Fédération HIERO Colmar	3ème Festival "Plein Air au Nataïa" à Colmar du 11 au 19 juillet 2008	58 225 €	15 000 €	9 000 €	10 000 €	
						<b>13 000 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Associations**  
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926  
(D021)

**ARTS DE LA SCENE**

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association "1ers Actes" Munster	1ère édition du Festival "Premiers acte # 08, jeune théâtre en Haute-Alsace du 20 août au 20 septembre 2008	170 000 €	18 000 €	Pas de demande	8 000 €	
2	Compagnie ECKNOBUL Soppe-le-Haut	Création/diffusion de la pièce "Macbeth"	62 352 €	4 900 €	Pas de demande	4 000 €	
3	Les Comédiens du Rhin Strasbourg	Création/diffusion de la pièce "Herbschwind-Complainte d'Automne"	48 000 €	7 000 €	Pas de demande	6 000 €	
4	Théâtre du Sécateur Voegtlinshoffen	Diffusion de la pièce "Une souris dans l'armoire"	3 900 €	800 €	Pas de demande	800 €	
5	Les Tréteaux de Haute-Alsace Mulhouse	Renouvellement de la convention de partenariat 2008/2010	2008 : 426 900 € 2009 : 435 430 € 2010 : 435 430 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	Convention triennale : 2008 : 25 000 € 2009 : 26 000 € 2010 : 27 000 €
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>43 800 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Associations**  
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926  
(D021)

**MUSIQUE ET PRATIQUE**  
Structure oeuvrant pour la Pratique

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association des Sociétés Chorales d'Alsace Mulhouse	Actions de formation et 60ème concours de chant choral scolaire en 2008	de l'Association : 38 970 € du concours : 15 189 €	fonctionnement : 3 000 € concours : 1 500 €	concours : 1 500 €	1 500 €	
2	Fédération Départementale des Chorales "A Cœur Joie" du Haut-Rhin Colmar	Actions de formation menées en 2008	9 338 €	3 016 €	Pas de demande	500 €	En 2007, l'Association Régionale des Chorales "A Cœur Joie" a bénéficié d'une aide exceptionnelle au titre du FICS (2 500 €) pour une manifestation régionale à laquelle participait la fédération. <u>Pour mémoire</u> : Subvention allouée en 2006 : 250 €
3	Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin Guebwiller	Actions de formation menées en 2008	12 700 €	7 000 €	7 000 €	6 000 €	
4	Orchestre Régional de Jazz d'Alsace (ORJA) Strasbourg	Saison itinérante de concerts et d'actions pédagogiques en 2008	134 880 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €	
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>11 000 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Associations**  
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926  
(D 021)

**MUSIQUE**

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association Alsace Terre de Culture Munster	7ème édition du Festival "Musiques en Fête" dans le Val Saint-Grégoire du 9 au 25 mai 2008	41 214 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €	
2	Association Voix et Route Romane Strasbourg	16ème édition du Festival "Voix et Route Romane" en 2008	443 500 €	20 000 €	12 000 €	14 000 €	
3	Office du Tourisme du Pays de Thann	23ème édition des "Journées Musicales" de Thann en août 2008	22 060 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
4	Ensemble Vocal et Instrumental "La Forlane" Guebwiller	Diffusion de concerts programmés en 2008	46 360 €	10 680 €	0 €	5 000 €	Pas de soutien financier en 2007 : le dossier ne répondait pas aux critères. <u>Pour mémoire</u> : subvention allouée en 2006 (3 000 €).
5	Association Rencontres de Musique Ancienne de Ribeauvillé	25ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé du 14 septembre au 26 octobre 2008	125 050 €	17 000 €	16 000 €	16 000 €	
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>41 000 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Associations**  
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926  
(D021)

**MUSIQUES ACTUELLES**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2007</b>	<b>Proposition de la 7ème commission</b>	<b>Observations</b>	
1	Association Jazz à Mulhouse	25ème édition du Festival Jazz de Mulhouse du 14 au 26 août 2008	357 562 €	27 000 € dont : 17 000 € : Festival 5 000 € : Jazz Campagne 5 000 € : stages	21 500 € dont : 18 000 € : Festival 3 500 € : stages et résidences	23 000 €	23 000 € dont : 17 000 € Festival 2 500 € : Jazz Campagne 3 500 € : Stages et résidence	
2	Association Festival EUROCELTES Ergersheim (67)	2ème Festival "Euroceltes" du 27 avril au 4 mai 2008	130 330 €	10 000 €	Pas de demande	3 000 €		
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>							<b>26 000 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES  
 Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Commune**  
 Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 11365  
 (D021)

**ANIMATION CULTURELLE**

N°	Bénéficiaire	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème Commission	Observations
1	Ville de SAINT-LOUIS	25ème édition de la Foire du Livre de Saint-Louis du 25 au 27 avril 2008	315 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	La subvention est allouée sous réserve de la transmission du programme détaillé des actions pédagogiques
						<b>15 000 €</b>	

**SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**  
 Commission de la Culture du 25 Juin 2008  
**Commune**  
 Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 11365  
 (D021)

**MUSIQUES ACTUELLES**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2007</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission</b>	<b>Observations</b>	
<b>1</b>	<b>Ville de COLMAR</b>	13ème édition du Festival Jazz de Colmar du 8 au 13 septembre 2008	144 820 €	10 000 €	8 000 €	8 000 €		
							<b>8 000 €</b>	

**Annexe 2**

**au rapport**

**\*\***

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**

Convention de partenariat avec  
Les Tréteaux de Haute-Alsace  
pour soutenir leur projet artistique  
et culturel de 2008 à 2010

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL  
DES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE**

Entre :

**Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 5 Septembre 2008, ci-après dénommé le Département,

d'une part,

**L'association LES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE**, représentée par son Président, habilité par une décision du....., ci-après dénommée Les Tréteaux de Haute-Alsace

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptée par délibération du 5 décembre 2002,

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts des TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE

Vu le projet artistique et culturel proposé par les TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE

## **Préambule**

L'association Les Tréteaux de Haute-Alsace a été créée en 1980 à Mulhouse, où elle est en résidence permanente grâce à la mise à disposition par la Ville du Théâtre de la Sinne.

Les principales actions menées par les Tréteaux au titre des arts de la scène concernent le jeune public, auquel est proposé une programmation « Tréteaux Jeunesse ». L'association met en œuvre des projets de création et de diffusion théâtrale et des ateliers de formation et d'initiation au langage théâtral pour les enfants, les adolescents et les adultes, afin de développer l'accès du plus grand nombre à la culture.

L'association est soutenue par le Conseil Général pour ses différentes actions de création, de diffusion et de sensibilisation des publics depuis de longues années. En 2001, un premier partenariat conventionnel triennal a été conclu entre les Tréteaux de Haute-Alsace et le Département en faveur du développement de l'activité de la structure. Cette convention concernait plus précisément les opérations de programmation, de formation et d'animation en milieu scolaire.

A l'issue de cette convention, une nouvelle convention triennale a été signée pour les années 2004 à 2006, sur la base du projet artistique et culturel des Tréteaux, répondant à la logique départementale d'inscrire l'action culturelle départementale au cœur des territoires, au plus près des publics. Cette convention a été prolongée par avenant pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Une évaluation de cette convention, réalisée en 2006 par le Cabinet Option Culture, préconise une approche plus précise des publics et des territoires, dans une logique de proximité prenant en compte l'aménagement du territoire, en y intégrant les données socio-économiques du secteur concerné. Des indicateurs et des objectifs ont ainsi été déterminés dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet artistique et culturel.

Les conclusions de l'évaluation incitent les Tréteaux de Haute-Alsace à assurer un meilleur suivi de leurs actions, et à structurer la médiation avec les publics. Le Cabinet Option Culture préconise également un rapprochement entre les interventions musicales des dumistes en milieu scolaire et les ateliers mis en place par les Tréteaux.

Le Département confirme son appui sur la base du projet artistique des Tréteaux de Haute-Alsace, revu en fonction des conclusions de cette évaluation, et dont les différentes orientations figurent dans le projet artistique et culturel de l'association pour les 3 prochaines années.

Ce projet s'inscrit dans les priorités culturelles du Département, visant essentiellement à la sensibilisation des publics, l'aménagement culturel du territoire et au soutien à l'emploi culturel. Les orientations départementales se traduisent notamment par l'encouragement à l'éducation artistique, l'accompagnement de projets culturels innovants ou de qualité en faveur de toutes les expressions artistiques, la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

La présente convention pour les années 2008 à 2010 s'inscrit dans la continuité du partenariat initial entre les Tréteaux de Haute-Alsace et le Département du Haut-Rhin, autour d'objectifs partagés.

### **ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010 :

- Le projet artistique et culturel des Tréteaux de Haute-Alsace (annexe 1)
- Les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre (annexe 2)
- Les modalités de suivi du projet et du partenariat (annexe 3).

### **ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN :**

Le Département a décidé de soutenir le projet culturel des Tréteaux de Haute-Alsace, dont les axes principaux portent sur :

- ↪ La création et la diffusion de spectacles Jeune Public
- ↪ La formation
- ↪ Les actions de sensibilisation
- ↪ La collaboration avec d'autres structures (aménagement territorial et inscriptions dans les réseaux)

Dans ce cadre, l'association les Tréteaux de Haute-Alsace mettra en œuvre des actions qui viseront à :

- ☞ Développer le travail de création, notamment par la mise en œuvre de coproductions et l'accueil d'artistes en résidence
- ☞ Favoriser une programmation de spectacles Jeune Public innovants et développer l'accueil de spectacles de compagnies régionales
- ☞ Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation auprès de différents publics, en privilégiant ceux relevant prioritairement des compétences du Conseil Général (collégiens, personnes âgées, défavorisées ou empêchées). Ces actions peuvent concerner des ateliers de pratique, proposés dans le cadre scolaire, mais aussi associatif, professionnel, dans les centres sociaux, éducatifs et de prévention...
- ☞ Proposer des programmes de formation/sensibilisation en direction d'animateurs ou d'enseignants, leur permettant de disposer d'outils relatifs à la pratique et à la lecture du théâtre, afin de favoriser la qualité des projets de théâtre amateurs
- ☞ Inscrire territorialement l'ensemble des actions, notamment en direction du sud du département
- ☞ Contribuer à la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets fédérateurs dans le domaine des arts de la scène, et particulièrement dans le secteur du Jeune Public. Cette mise en réseau vise à mutualiser et rationaliser les moyens et les ressources, dans un objectif qualitatif.

### **ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES**

Le Département s'engage à soutenir financièrement les Tréteaux de Haute-Alsace conformément à son projet artistique et culturel, tel que défini en annexe 1 et selon un échéancier prévisionnel joint en annexe 2.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de l'association les Tréteaux de Haute-Alsace.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CME	10278	03901	00030523540	40	Association Les Tréteaux de Haute- Alsace

Une subvention globale de 78 000 € est accordée par le Conseil Général au titre de sa participation à la mise en œuvre du projet artistique et culturel des Tréteaux de Haute-Alsace, pour la période de 2008 à 2010, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2008, un montant de 25 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 26 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 27 000 €

#### **Modalités de versement :**

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande de l'association les Tréteaux de Haute-Alsace accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS**

L'association les Tréteaux de Haute-Alsace s'engage à :

- ↪ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique
- ↪ fournir au Département, chaque année

#### ❖ avant le 30 juin :

- ✓ un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes
- ✓ le compte rendu financier propre aux actions de l'année précédente

❖ avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente

⇒ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

⇒ faire mention du soutien du Département du Haut-Rhin, notamment au moyen du logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Conseil Général pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes versés.

## **ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION**

Il est institué un comité de suivi composé des représentants du Département et de l'association les Tréteaux de Haute-Alsace, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association les Tréteaux de Haute-Alsace ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

### **Suivi annuel** :

L'association les Tréteaux de Haute-Alsace présentera chaque année au Département du Haut-Rhin, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir. Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général.

### Evaluation :

Au cours du premier semestre 2010 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 8, une évaluation du partenariat entre le Département et l'association les Tréteaux de Haute-Alsace pour la période concernée par la présente convention, ainsi qu'une évaluation financière, seront mises en œuvre par le Département du Haut-Rhin, selon les dispositions de l'annexe 3, visant à confronter les objectifs et les résultats.

Ces évaluations feront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration de l'association les Tréteaux de Haute-Alsace et de l'assemblée départementale. Elles permettront d'envisager, le cas échéant, l'évolution du partenariat pour les années à venir.

### **ARTICLE 6 - MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 2.

### **ARTICLE 7 - RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par l'association Les Tréteaux de Haute-Alsace, de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département du Haut-Rhin pourra suspendre le versement de sa contribution, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

### **ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION**

Avant la fin du premier semestre de la 3<sup>ème</sup> année, l'association Les Tréteaux de Haute-Alsace et le Département se concerteront afin d'étudier les modalités de la reconduction de la convention sur la base de l'évaluation prévue à l'article 5.

### **ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

## **ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS**

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

***Colmar, le***

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

Le Président de l'association  
Les Tréteaux de Haute-Alsace

# PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DES TRÉTEAUX DE HAUTE-ALSACE 2008/2009/2010

## **Préambule**

Les activités des Tréteaux de Haute-Alsace se rattachent depuis l'origine à un projet d'éducation populaire dont le théâtre jeune public constitue la pierre angulaire, dans l'esprit initié par Jean Vilar.

L'esprit qui caractérise ce projet peut être résumé selon les « Extraits du Manifeste pour une éducation au théâtre » (rédigé par Roger Deldime, sociologue du théâtre, directeur de la Montagne Magique à Bruxelles), dont les citations ci-dessous reprennent l'ensemble de nos réflexions et des lignes directrices qui animent nos actions et l'ensemble de nos propositions.

### **Le Théâtre aujourd'hui**

*« Dans un univers de produits calibrés pour plaire immédiatement aux consommateurs et formatés pour correspondre aux intentions non dénués d'arrière-pensées mercantiles, le théâtre, aujourd'hui plus que jamais, doit proclamer sa différence qualitative, développer son éthique citoyenne et affirmer sa spécificité esthétique. »  
(Roger Deldime)*

### **L'art enjeu d'éducation**

*S'engager dans l'éducation théâtrale de la jeunesse repose sur plusieurs lignes de force :*

- la rencontre des jeunes avec des spectacles de qualité créés et interprétés par des artistes professionnels*
- l'accompagnement culturel des spectacles présentés (information, sensibilisation, encadrement, prolongement)*
- la formation théâtrale des enseignants et l'initiation des futurs cadres éducatifs aux fondements du théâtre afin qu'ils deviennent des passeurs concernés et des porteurs de projets*
- l'encouragement aux pratiques artistiques des jeunes eux-mêmes*
- l'incitation à la réflexion critique permanente sur les orientations pratiques et théoriques de l'éducation artistique*

### **Devenir spectateur avisé**

*Une pédagogie pour le théâtre, ce n'est pas préparer les futurs spectateurs à la connaissance du fond et de la forme de la représentation, connaissance qui amoindrirait le plaisir de la découverte.*

*Une pédagogie pour le théâtre c'est impliquer les jeunes spectateurs dans la totalité de l'acte théâtral afin de les rendre complices du mystère de la création. De les faire participer à l'essence même du théâtre. De les mettre en appétit.*

Cette action se veut profonde et persévérante et les Tréteaux souhaitent en assurer la pérennité, dans un monde où surgissent ici et là des risques de barbarie, d'isolement, de repli sur soi, d'égoïsme.

Dans ce contexte, les Tréteaux sont convaincus que le théâtre peut et doit jouer un rôle important, permettant de développer une conscience civique, et un rapport concret au monde et à l'homme. C'est ici qu'il y a partage de l'émotion et de la réflexion, respect et écoute, éducation au sens fort du terme. Partage. C'est ici également qu'existe une chance de rencontre entre adultes et entre enfants d'origines différentes. Ici peut se forger une conscience collective aiguë d'appartenir à la même société, avec les mêmes acquis de langage, un esprit critique, une curiosité stimulée. Le théâtre peut aider à construire une société meilleure.

C'est cette utopie qui sous-tend toutes nos actions.

Notre installation dans la ville de Mulhouse relève du choix de rayonner sur l'ensemble du Haut-Rhin et principalement sur la « Haute Alsace », avec le souci de réunir un public citadin et un public rural, dont témoigne notamment notre présence tous les étés à Seppois-le-Bas pour le stage « Théâtre en Haute-Alsace ». Ce choix témoigne de notre volonté d'aménagement du territoire, de présence sur le terrain, dans un rapport proche permettant de s'interroger au mieux sur la stratégie à suivre pour se construire un public, l'entretenir, l'élargir, médiatiser les créations.

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de compléter au mieux nos actions de formation et de sensibilisation du public le plus large possible, afin de permettre au plus grand nombre de décrypter au mieux les spectacles les plus difficiles, grâce à des réseaux multiples.

Le cadre général du présent projet artistique et culturel vise à poursuivre et intensifier notre démarche, qui s'inscrit dans les priorités départementales depuis la convention de partenariat pour 2004/2006. Elle concerne notamment des actions tendant à l'élargissement des publics, à la formation des amateurs et à la diffusion des spectacles pour répondre à la volonté départementale d'aménagement du territoire et de sensibilisation des publics, dans une logique d'accessibilité à la culture pour tous.

Nos propositions pour les trois années à venir s'articulent selon les 4 axes suivants :

- 1. La création et la diffusion de spectacles jeune public**
- 2. La formation**
- 3. Les actions de sensibilisation**
- 4. L'aménagement territorial et inscription dans des réseaux,**  
(comprenant la collaboration avec Momix, la Filature ou d'autres structures régionales et une attention constante à la création régionale)

## 1. LA CREATION ET DIFFUSION DE SPECTACLES JEUNE PUBLIC

*« Un théâtre qui oublie de s'adresser à la jeunesse est un théâtre moribond. »  
Peter Brook*

La programmation Tréteaux Jeunesse a pour objet d'initier les enfants à la lecture des spectacles dès leur plus jeune âge et lie autant que possible et en fonction des moyens humains et financiers disponibles, son fonctionnement à la formation. Elle est conçue dans son essence même comme une école du spectateur ouvrant différentes portes d'accès au spectacle vivant : théâtre, danse, musique mais également à des voies théâtrales multiples.

### . **Création :**

La démarche de création des Tréteaux peut se traduire de la façon suivante :

- ↪ Une création tous les deux ans
- ↪ Constitution d'un répertoire de pièces susceptibles d'être reprises en tournée durant plusieurs années (« Ce que le vent te conte » ; « Eclats » ; « La forêt de musique » ; « Chants à la mémoire »).
- ↪ Poursuite de la recherche artistique en vue des créations futures durant les tournées

En 2007, les Tréteaux ont créé « Le secret du monstre » en partenariat avec le Théâtre du Chocolat de Yaoundé, ainsi qu'une création « éclatée » intitulée « Eclats, Chocolat et Balafon ».

Pour 2008, une création en co-réalisation avec le Théâtre du Carrousel de Montréal sera mise en œuvre, sur le texte de « Dissident, il va sans dire » de Michel Vinaver, mise en scène par Gervais Gaudreault, en résidence au théâtre de la Sinne. Outre les représentations au Théâtre de la Sinne, ce spectacle figure dans la programmation du Théâtre de la Coupole à Saint-Louis en mars 2008. Il sera diffusé en 2009 et 2010.

### . **Diffusion et Programmation « Tréteaux-Jeunesse » 2008/2009/2010 :**

L'action de diffusion et d'initiation artistique existe depuis plus de quinze ans grâce au soutien du conseil général et la poursuite de ce partenariat est pour nous essentielle. Il s'agit de l'action centrale, de la colonne vertébrale de l'ensemble de nos activités.

*Tréteaux Jeunesse* touche non seulement le public mulhousien mais s'adresse également à l'ensemble du public haut-rhinois.

Nous continuerons donc à proposer à un public le plus large possible, dans le cadre de cette programmation, de 10 à 12 spectacles par an.

Durant la saison 2007/2008, la programmation a concerné des spectacles relevant de différentes formes artistiques : théâtre, danse hip hop, théâtre d'ombres, musique, marionnettes, venus de France, de Belgique, d'Italie et du Canada. La programmation comprenait notamment des pièces telles que « Le garçon aux

sabots » (théâtre et hip hop), « Les excuses de Victor » (théâtre, marionnettes et vidéo », ainsi que des créations des Tréteaux (« Eclats », « Dissident il va sans dire »).

Les programmations des saisons 2008/2009 et 2009/2010 procéderont de la même approche. Différentes options sont mises en œuvre selon la nature des publics :

### **Dans le cadre familial :**

Si le cadre scolaire est un cadre essentiel qui permet de toucher des enfants qui sans cette opportunité ne connaîtraient jamais le théâtre, le cadre familial reste idéal pour l'accès au spectacle car il favorise l'échange entre parents et enfants à l'issue des spectacles.

Nous continuerons donc nos actions de sensibilisation des parents, (et notamment ceux issus des classes modestes) pour les inciter à accompagner leurs enfants au spectacle, grâce à des conditions d'accès favorables :

- ↪ Billet scolaire qui permet aux enfants ayant assisté à une représentation scolaire de revenir gratuitement accompagnés par un ou deux parents aux séances tout public
- ↪ Invitation de classes primaires issues notamment d'écoles extérieures à Mulhouse, avec accompagnement des parents aux séances tout public
- ↪ encouragement des enseignants à faire accompagner leurs élèves par le plus grand nombre de parents possible.
- ↪ Collaboration avec les structures de quartier : accueils de spectacles dans le cadre de la programmation, en collaboration avec les associations de quartier

### **Dans le cadre scolaire**

L'accès à la culture pour tous, passe nécessairement par le cadre scolaire qui permet de sensibiliser les enfants au théâtre et à l'art vivant depuis leur plus jeune âge. Nous poursuivrons donc notre travail de sensibilisation et d'initiation dans les écoles maternelles et dans les écoles primaires.

Toutes les écoles mulhousiennes sont concernées durant toute la durée de la convention, soit en 2008, 2009 et 2010. Un enfant sur deux scolarisés à Mulhouse assiste ainsi à 3 spectacles des Tréteaux chaque année, selon une programmation spécifique pour chacun des deux niveaux (CP/CE1/CE2 et CM1/CM2). 128 classes ont participé à l'action en 2007 et certaines écoles proposent à la totalité de leurs élèves de venir au théâtre.

Ce travail se fait en partenariat avec

- ↪ Les enseignants dont l'engagement procèdera d'un libre choix
- ↪ Les enseignants et leurs élèves s'engagent ainsi à assister à trois spectacles au moins par an
- ↪ Les Tréteaux fournissent tous éléments nécessaires à la préparation des élèves par la publication de leur revue, *Résurgences*
- ↪ Cette démarche sera complétée par : une préparation en aval ou en amont par des rencontres avec les artistes et/ou par une initiation à la pratique, sous réserve de disposer des moyens nécessaires.

*La proposition diffère selon les publics visés par cette initiation artistique :*

**. Les écoles mulhousiennes et de l'agglomération :**

- . 3 spectacles par tranche d'âge (6-8ans ; 8-12ans)
- . 11 représentations en moyenne par spectacle

**. Les écoles du sud du département :**

- . 3 spectacles par tranche d'âge (6-8 ans ; 8-12 ans)
- . 8 représentations en moyenne par spectacle

Les écoles de la vallée de Masevaux restent des partenaires fidèles et attachent une grande importance à ce partenariat. Ils approfondissent leur connaissance du théâtre par différentes actions telles que :

- ↳ Mise à disposition d'éléments documentaires permettant la préparation et la sensibilisation des enfants au spectacle
- ↳ Rencontres au Théâtre de la Sinne ou dans les établissements scolaires en amont ou en aval des spectacles
- ↳ Petites séances d'initiation et d'information

Les élèves qui suivent la programmation depuis plusieurs années progressent dans la lecture des spectacles. La fréquentation d'un lieu aussi chargé d'histoire que le Théâtre de la Sinne semble jouer un rôle dans leur assiduité mulhousienne. L'association de support, l'AOS (Association des Œuvres Scolaires de la Vallée de la Doller), invite les Tréteaux à son assemblée générale pour faire conjointement le bilan des actions effectuées en cours d'année.

Cette démarche est également conjuguée dans des écoles sundgauviennes et de la Hardt : Bisel, Dannemarie, Feldbach, Hirsingue, Seppois-le-Bas, Traubach-le-Haut, Traubach-le-Bas, Battenheim, Bartenheim, Baldersheim...

## **2. LA FORMATION**

Dans le cadre de la programmation « Tréteaux jeunesse », une « Ecole du spectateur » propose aux différents publics d'aborder diverses facettes du spectacle vivant.

En effet, lorsqu'un enfant ou un adulte s'engage dans un atelier, il s'engage en même temps à suivre tous les spectacles accueillis par les Tréteaux. Il sera donc amené à comprendre le Théâtre à la fois par la pratique et comme spectateur : faire et comprendre ce que signifie ce que je fais (travail sur le sens) et être à même de décrypter un spectacle, d'en saisir le sens et de comprendre ses propres appréciations.

## **Actions de formation :**

### ***En milieu scolaire :***

- ↪ Animation de l'option théâtre au Lycée Montaigne de Mulhouse
- ↪ Actions d'animation et d'initiation liées ou non à la programmation
  - Rencontres avec les artistes, metteurs en scène, comédiens
  - Séances courtes d'initiation et de pratiques suggérées avec accompagnement (essai de jeu avant et après le spectacle...)
- ↪ Stages à l'intention des enseignants :
  - . « Lire le théâtre », qui comprend 3 phases :
    - Visionnement de spectacles jeune public des Tréteaux ou de spectacles adultes de la Filature
    - Analyse des pièces vues
    - Elaboration d'une grille de lecture des spectacles
    - Stage pratique : « Le jeu dramatique » (stages organisés soit en matinées pédagogiques dans le cadre scolaire, soit dans un cadre hors scolaire en soirée ou en fin de semaine.)

### ***En milieu ouvert :***

#### **Ateliers de pratique artistique pour enfants et adolescents :**

- ↪ 6 à 8 ans
- ↪ 8 à 13 ans
- ↪ 14 à 16 ans

L'objectif de ces différents ateliers organisés par tranche d'âge est de permettre aux enfants d'apprendre à travailler, créer, construire ensemble, après avoir découvert peu à peu, selon leur disponibilité corporelle correspondant à leur âge, qu'ils peuvent chacun dire et faire des choses seuls ou ensemble, qui prennent sens. Ils chercheront à trouver leur place selon la dynamique et le projet du groupe.

Ils apprendront dans cette démarche à regarder les autres, à développer leur tolérance en acceptant les différences, à prendre des décisions, à aiguiser leur esprit critique, à comprendre l'acte créateur.

#### **Ateliers débutants ouverts aux adolescents et aux adultes**

Cet atelier est mis en place avec une philosophie identique à celle des ateliers destinés aux enfants et aux adolescents. Une approche très concrète est proposée ici, par l'exercice et par des essais divers, la pratique théâtrale, l'apprentissage de

techniques diverses et les exercices de base du comédien. L'improvisation sera l'outil de travail privilégié dans l'approche du texte théâtral.

Les résultats des travaux sont présentés à un public d'amis afin de permettre aux participants de découvrir un élément essentiel pour la pratique théâtrale : le public.

### **Atelier de réalisation**

Son objectif est la réalisation d'un spectacle présenté au Théâtre de la Sinne. Elle est précédée par des lectures et exercices de mise en condition. Le choix final de la pièce est fait par les participants (en 2007 « Après la pluie » de Sergi Belbel). Le travail a donné lieu à 4 représentations au théâtre de la Sinne. Pour 2008, les textes d'auteurs contemporains belges, israélien et français (Paul Emond, Eric Durnez, Hanockh Levin, Durringer...) seront proposés aux stagiaires. Les pistes de pièces envisagées sont « Kroum l'ectoplasme », « Mariages et enterrements en plein hiver », « Le conte de l'errance » ; « Histoire de l'homme »...

Le choix de l'œuvre à réaliser sera fait par le groupe après des séances de lecture et des recherches diverses effectuées de préférence en direction des auteurs contemporains. Un travail d'écriture peut éventuellement compléter cette démarche.

Le groupe fonctionne comme une troupe de théâtre d'amateurs. Il découvrira durant la période de travail, toutes les questions concernant la création : depuis le choix de la pièce jusqu'à sa réalisation. Il inventera, au fur et à mesure, les réponses adaptées qui lui permettront d'aboutir à la représentation publique et de mesurer à travers les réactions du public des résultats de ses travaux.

### **Stage d'initiation théâtrale : lecture des spectacles et médiatisation**

Cette action de formation a pour objectif de donner l'occasion à des animateurs ou enseignants qui sont amenés dans le cadre de leurs fonctions de conduire les enfants dont ils ont la charge au théâtre, de se former au théâtre de telle manière qu'ils puissent les préparer à aller au spectacle et discuter en connaissance de cause.

Le stage d'initiation théâtrale est réalisé en deux espaces :

- ↳ *L'espace visionnement* de spectacles soit aux Tréteaux, soit à la Filature. Il vise à développer l'éducation au théâtre et à apprendre à devenir spectateur.
- ↳ *L'espace pratique théâtrale* en soirée ou en week-end ou en période bloquée pendant des vacances scolaires (vacances de février par exemple). Il se déroule au théâtre de la Sinne et propose notamment les actions suivantes :
  - Le jeu dramatique
  - L'improvisation
  - « Lire et dire un texte »
  - Le sens, les signes, le corps et l'espace
  - L'analyse du texte par la méthode des actions physiques

### **3. ACTIONS DE SENSIBILISATION**

#### **Actions de sensibilisation en rapport avec la programmation :**

##### ***Décentralisées***

Des animations telles que des rencontres avec les comédiens, metteurs en scène ou membres de l'équipe des Tréteaux soit avant, soit après les représentations, basées sur une pratique théâtrale en rapport avec les spectacles présentés.

- . Dans les écoles mulhousiennes
- . Dans les écoles du département

***Au Théâtre de la Sinne*** : entretiens à l'issue des représentations publiques

##### ***Le travail théâtral***

- ↳ Suivi des répétitions lors des créations des Tréteaux
- ↳ Participation aux répétitions des troupes en représentation, entretiens avec les comédiens, metteurs en scènes, chorégraphes, danseurs, musiciens, scénographes de passage.

##### ***Initiation à un langage théâtral***

Des interventions dans les écoles ou au Théâtre de la Sinne liées aux spectacles accueillis et au langage pratiqués sont proposées dans les domaines suivants : le théâtre d'objets, la danse (classique ou contemporaine) le mouvement, la marionnette, l'improvisation... :

- En 2007 : danses cambodgiennes et hip-hop lors de l'accueil d'Apsara
- En 2008 : rencontres et lectures avec Eric Durnez, auteur dramatique, durant le festival de théâtre amateur THEATRA à Saint-Louis et avec Gervais Gaudreault lors de la mise en scène de « Dissident, il va sans dire ».

##### ***Action vacances de février***

Cette action concerne en priorité les enfants inscrits aux « activités vacances » organisées pendant les vacances scolaires de février. Initiée depuis la première convention avec le Conseil Général, elle sera poursuivie selon la disponibilité du théâtre.

Elle comprend notamment :

- ↳ L'accueil d'un spectacle
- ↳ Une animation autour d'une technique théâtrale utilisée lors du spectacle, soit par la troupe accueillie, soit par des comédiens des Tréteaux
- ↳ La création d'un spectacle Tréteaux
- ↳ Le suivi de la création par les enfants lors de répétitions ouvertes

### **Accueil de spectacles innovants susceptibles d'ouvrir un champ d'intérêt nouveau**

Il s'agit notamment de spectacles de théâtre d'ombre, danse contemporaine, utilisation de moyens audiovisuels intégrés dans la scénographie, rapport au spectacle dans des formes échappant au rapport frontal...

En 2007, le spectacle APSARA associait ainsi la danse cambodgienne et le hip hop. Pour 2008, la programmation prévoit l'accueil d'un spectacle musical, textuel, vidéo et pictural intitulé «Yael Totavel». En 2009, «Tête à claques», théâtre à poupées de chiffons, devrait être programmé.

### **Résidences d'artistes, de metteurs en scènes, de troupes étrangères notamment québécoise...**

Notre prochaine création : *Dissident il va sans dire* de Vinaver sera mise en scène par le directeur artistique et metteur en scène du Théâtre du Carrousel de Montréal : Gervais Gaudreault en résidence à Mulhouse au mois de septembre 2007 et en janvier, février, mars 2008 (création du spectacle le samedi 1<sup>er</sup> mars, suivie de diffusion tout public et scolaire et d'une programmation au Théâtre de la Sinne).

D'autres résidences pourront être initiées en 2009 et 2010, notamment avec Joël Jouaneau, Bernard Chemin...

Ces résidences nécessitant des moyens financiers importants, les Tréteaux souhaitent mettre en œuvre de tels projets en collaboration avec d'autres structures, telles que la Filature, la Coupole de Saint-Louis, le TJP de Strasbourg, afin de mutualiser les savoir-faire et les moyens.

## **4. COLLABORATION AVEC D'AUTRES STRUCTURES : AMENAGEMENT TERRITORIAL ET INSCRIPTIONS DANS LES RESEAUX**

Les Tréteaux ambitionnent de réaliser des actions communes en collaboration avec des partenaires visant un même type de public, à l'instar de celle qui a procédé de la contribution à la création du festival Jeune Public Momix à Kingersheim par le passé. Dans ce cadre, les Tréteaux recherchent notamment les partenariats et collaborations suivants :

### **Avec le CREA (Momix) :**

Il nous a toujours semblé que tout était lié : une création réussie rejaillit sur l'ensemble de la création, un spectacle ennuyeux ne prédispose pas à aller au spectacle. Il en est de même pour l'ensemble de nos activités et nous devons toujours veiller à la qualité.

Il est par ailleurs nécessaire de travailler dès que possible en collaboration.

Nous nous sommes toujours intéressés aux créations et sommes très curieux de ce qui se fait...ailleurs, en région, hors région. Nous aimons saisir les occasions de rencontre, la complémentarité plutôt que la concurrence, le partage des expériences plutôt que le combat de chapelles...

A titre d'exemple, en 2007, le spectacle de la compagnie espagnole Xirriquiteulateatre intitulé « Papyrus », a été accueilli au théâtre de la Sinne durant la période du festival MOMIX 07, ce qui a permis aux Tréteaux de figurer parmi les partenaires de MOMIX.

***Avec La Filature :***

A l'issue d'une négociation avec la nouvelle direction, qui souhaite mettre en œuvre sa propre programmation Jeune Public, un partenariat visant la complémentarité a pu être mis en place.

**Trois spectacles accueillis en commun, dont deux sur proposition des Tréteaux de Haute Alsace** durant la saison 2007/2008.

*Opération « Accès au spectacle vivant pour les maternelles »*

Certains accueils de spectacles font partie de l'Opération « *Spectacles vivants en direction des écoles maternelles* ». Cette action a été initiée à l'origine au titre de la politique de la ville et continuera à être proposée en collaboration avec la Filature à raison d'une ou deux fois par an. En effet, la Ville désire poursuivre l'opération en la centrant essentiellement sur sa politique culturelle hors et en milieu scolaire.

Nous envisageons de faire en sorte qu'une collaboration concertée et programmée se fasse entre les Tréteaux et la Filature dans le domaine jeune public. Un bilan permettra de poser cette collaboration dans une approche réaliste, s'inscrivant dans une démarche complémentaire d'éducation artistique.

Nous saisissons ainsi toutes les occasions de collaboration pourvu que ce soit dans le même esprit et sur un accord de fond d'éducation, d'ouverture sur les arts, d'exigence artistique et que les actions communes soient réalisées non dans l'événementiel mais dans un contexte d'actions continues où chacun apporte des éléments conformes à ses possibilités financières et techniques.

***Avec le Théâtre de la Coupole de Saint-Louis :*** Les Tréteaux collaborent avec la municipalité de Saint-Louis pour l'accueil de spectacles jeune public en maternelle et primaire. Ces actions s'inscrivent dans une collaboration avec la municipalité de Saint-Louis qui dure depuis plus de vingt ans, en relation avec le service éducation de la ville et le Théâtre de la Coupole.

***Visionnement des spectacles créés en région*** afin de repérer les spectacles susceptibles de pouvoir s'intégrer dans notre programmation comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, soit lors des créations, soit dans le cadre des festivals, soit lors des tournées. Ces visionnements peuvent avoir lieu notamment à Strasbourg : au TJP, aux Giboulées de la Marionnette ou dans d'autres institutions culturelles, à Saverne (les Moutons) ou dans le cadre de diverses programmations.

### ***Echanges de spectacle***

Les conditions actuelles de la création et diffusion artistiques demandent que l'on soit de plus en plus attentif aux possibilités d'échange de spectacles entre les différents lieux de création et de résidence implantés en région. Le repérage des créations par des compagnies en résidence dans un lieu culturel permettra d'identifier et d'échanger des spectacles de niveau équivalent, pouvant s'intégrer dans les programmations respectives des lieux de diffusion, d'une saison à l'autre.

**TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE**  
**BUDGETS PREVISIONNELS 2008/2009/2010**  
**PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES (en euros)**

NOM DE LA STRUCTURE	2008						2009						2010					
	Département	Ville	Etat	Région	TOTAL	Département	Ville	DRAC	Région	TOTAL	Département	Ville	Etat	Région	TOTAL			
CHARGES DE STRUCTURE	2 000	14 000	6 000	2 000	25 000	2 080	14 280	8 000	4 040	29 380	2 160	14 566	8 160	4 121	29 968			
<b>PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :</b>																		
<b>Axe 1</b> <i>Création et diffusion</i>	5 000	40 000	8 000	2 000	56 000	5 200	40 800	30 000	20 000	96 920	5 400	41 616	30 600	20 400	98 858			
<b>Axe 2</b> <i>Formation</i>	11 000	10 000	0	0	23 000	11 440	10 200	10 000	15 000	48 460	11 880	10 404	10 200	15 300	49 429			
<b>Axe 3</b> <i>Actions de sensibilisation</i>	4 000	16 000	0	0	21 000	4 160	16 320	5 000	5 000	31 420	4 320	16 646	5 100	5 100	32 048			
<b>Axe 4</b> <i>Aménagement territorial inscription dans les réseaux</i>	3 000	0	0	0	3 000	3 120	0	0	3 000	6 060	3 240	0	0	3 060	6 181			
<b>TOTAL</b>	25 000	80 000	14 000	4 000	128 000	26 000	81 600	53 000	47 040	212 240	27 000	83 232	54 060	47 981	216 485			
<b>TOTAL GLOBAL</b>	104 730	154 750	110 420	57 000	426 900	105 300	156 300	101 618	72 212	435 430	104 620	154 700	96 778	79 332	435 430			

## ANNEXE 3

### DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DE LA CONVENTION

Entre

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET LES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE

Portant sur le développement culturel des TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE

#### Création et diffusion de spectacles jeune public

##### **Indicateurs :**

- 👉 *Création de spectacles* : nombre de créations, identification des lieux de création, contenu des collaborations artistiques, identification des compagnies coproductrices, diffusion des créations et fréquentation
- 👉 *Résidences d'artiste* : nombre et origine des compagnies accueillies, durée, actions mises en œuvre (spectacles).
- 👉 *Diffusion* : nombre de pièces diffusées et public touché (scolaire, autre...), fréquentation

#### Formation

##### **Indicateurs :**

- 👉 *sensibilisation des publics* : contenu des actions par type de public et nombre de personnes et typologie des publics concernés pour les différentes actions
- 👉 *inscription dans les territoires* : nature des collaborations avec les territoires, contenu des actions mises en œuvre et territoires concernés ; nombre de spectacles diffusés, nombre de lieux, fréquentation globale et par représentation.

#### Actions de sensibilisation

##### **Indicateurs :**

- 👉 *au sein de la compagnie* : nombre et type d'actions réalisées, nombre et types de participants
- 👉 *avec les lieux de diffusion* : nombre et nature des actions, public touché, nombre de participants
- 👉 *en milieu scolaire* : établissements concernés, niveau des élèves, contenu des actions, nombre d'élèves concernés
- 👉 *en milieu associatif, professionnel et socioculturel* : type d'actions, nombre de stages et d'ateliers, nature des structures bénéficiaires, nombre de stagiaires

## Collaboration avec d'autres structures

### **Indicateurs :**

☞ *Partenariats développés* : structures concernées et nature des projets

### Informations financières

(Budgets prévisionnels) Compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans,

### Ressources humaines

Organigramme

# Annexe 3

au rapport

\*\*

## FONDS D'ACTION CULTURELLE

Convention de financement pour le  
versement d'une subvention de  
fonctionnement en faveur de  
l'Association Jazz à Mulhouse

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION  
DE FONCTIONNEMENT  
en faveur de l'Association JAZZàMULHOUSE au titre de l'année  
2008  
pour l'organisation du Festival "Jazz à Mulhouse"

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général le 3 avril 2008,

Vu la demande de subvention en date du 7 avril 2008

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Culturel), sis 100, Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 Colmar Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

L'Association Jazz à Mulhouse - B.P. 1335 - 68056 Mulhouse Cedex, représentée par Monsieur Gérard GREILSAMMER, Président habilité conformément aux statuts de l'association

ci-après désignée "L'Association Jazz à Mulhouse"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE** :

L'Association Jazz à Mulhouse organise depuis 25 ans le Festival Jazz à Mulhouse, lieu de rencontre des pionniers et des jeunes créateurs de la scène du jazz contemporain et des musiques improvisées. Il constitue un temps fort de la vie culturelle du bassin de vie de Mulhouse.

Créé en 1983, Jazz à Mulhouse s'est affirmé au fil des années comme une manifestation incontournable au retentissement national. Il demeure l'un des rares festivals consacrés à la création musicale contemporaine non écrite (Jazz contemporain, Musiques Improvisées, Musiques Expérimentales). Il est reconnu au niveau international comme l'un des "lieux" les plus importants dans ce domaine.

Depuis 3 ans, son projet artistique a donné une place plus importante à l'aspect pédagogique en proposant au public de participer à des stages d'improvisation, animés par des artistes en résidence, avec une restitution finale sur scène.

Par ailleurs, souhaitant ancrer le festival dans les territoires, l'association Jazz à Mulhouse organise, dans un nombre grandissant de villes proches de Mulhouse, mais aussi de communes rurales plus éloignées, des concerts délocalisés, sous le label "Jazz à la Campagne".

### **ARTICLE 1** : **Objet**

La 25<sup>ème</sup> édition du Festival Jazz à Mulhouse a eu lieu du 14 au 26 août 2008 et les organisateurs ont sollicité le soutien du Département du Haut-Rhin pour son organisation, ainsi que pour ses stages et ateliers pédagogiques animés par des artistes en résidence.

## **I - ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE**

### **ARTICLE 2** : **Subvention de fonctionnement**

Le Département du Haut-Rhin a décidé de participer au financement des dépenses d'organisation de l'édition 2008 et d'allouer à l'Association Jazz à Mulhouse une subvention globale de 23 000 €, répartie comme suit :

- ☞ 17 000 € pour le Festival
- ☞ 2 500 € pour "Jazz à la Campagne"
- ☞ 3 500 € pour les stages et résidences d'artistes.

Cette participation doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de ce Festival organisé par l'Association Jazz à Mulhouse.

### **ARTICLE 3** : **Modalités de versement**

La participation départementale sera versée en totalité à l'issue de la manifestation qui a eu lieu du 14 août au 26 août 2008 et sur présentation de la convention signée, ainsi que du bilan financier et du compte de résultats de l'association au titre de l'exercice N-1.

Le versement sera effectué par prélèvement sur la fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 du budget départemental et viré au compte n° 30056 00210 0210 542 0910 73 ouvert au nom de l'Association Jazz à Mulhouse auprès de l'agence HSBC FR Mulhouse Sinne.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION JAZZ A MULHOUSE**

### **ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

L'Association Jazz à Mulhouse s'engage à :

- a) communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée ;
- b) tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics ;
- c) faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées ;
- d) aviser le Département de toute modification concernant :
  - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires, ..);
  - l'usage de la subvention : les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander son remboursement.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2008.

La durée de validité de l'aide est de un an.

### **ARTICLE 6 : Résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par Jazz à Mulhouse de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association Jazz à Mulhouse n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

Dans l'ensemble de ces cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander son remboursement.

**ARTICLE 7 : Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires  
à Colmar, le

Le Président de l'Association  
Jazz à Mulhouse

Le Président du Conseil Général

Gerard GREILSAMMER

Charles BUTTNER